

1. ÉDITORIAL

Le service d'accompagnement socio-judiciaire (SASJ) a été créé en 2015, il est actuellement engagé dans **9 actions distinctes**.

Par soucis de lisibilité de notre action, nous développerons **7 actions** sous forme synthétique. **La réparation pénale et la médiation familiale** sont rattachés au SASJ et font l'objet de rapports d'activités distincts (Cf. SERP et Service de Médiation Familiale).

Le SASJ est organisé en deux pôles : le pôle Haut-Rhin et le pôle Bas-Rhin. L'équipe est composée de 13 travailleurs sociaux, 2 chargés de mission, 8 médiateurs scolaires, 4 psychologues, 2 secrétaires, 1 chef de service et 1 directeur.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DÉLIVRÉES

1. Médiation scolaire

Mission : prendre en charge les élèves exclus temporairement ou définitivement des collèges pour des infractions au règlement intérieur ou des délits (violences, insultes, menaces, dégradations...) afin d'assurer un accompagnement éducatif, le cas échéant avec le support d'une mesure de responsabilisation et d'éviter ainsi une sortie du système scolaire.

Les médiateurs accompagnent aussi les parents sur les demandes de dossiers de bourses. Ils ont pris en charge 358 dossiers.

Collèges dans le Bas-Rhin : Solignac, Stockfeld, Lezay-Marnésia, Le Ried à Bischheim, Erasme, Twinger, Sophie-Germain et Truffaut.

Collèges dans le Haut Rhin : Molière et Berlioz à Colmar et Bourtzwiller à Mulhouse

Statistiques : 1 483 élèves accompagnés sur l'année scolaire 2022-2023 ce qui a représenté 1 658 situations.

2. Accompagnement psychologique des auteurs de violences conjugales et Centre de Prise en Charge et d'Accompagnement des auteurs de violences conjugales (CPCA).

Mission : dans le cadre d'un protocole initié par la justice concernant la prise en compte globale des violences intra familiales c'est-à-dire prenant en compte les victimes, les enfants et les auteurs, l'ARSEA met en œuvre une action d'accompagnement psychologique des auteurs. L'objectif consiste à permettre aux personnes accueillies de travailler leur rapport à la violence.

L'ARSEA a été retenue suite à un appel à projet pour la création d'un centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Les propositions d'accompagnement se sont diversifiées et complètent l'action initiale mise en œuvre depuis 2015.

Cet accompagnement peut s'effectuer dans le cadre d'entretiens individuels et/ou collectifs, à l'occasion d'un groupe de parole.

Les personnes sont orientées vers le service par le Tribunal, le SPIP avec lequel nous avons plusieurs conventions en cours concernant un accompagnement psychologique individuel, et les différents partenaires.

En plus des entretiens individuels, le service propose une prise en charge collective :

Stage de responsabilisation. Une convention est signée à l'initiative du Tribunal Judiciaire de Strasbourg en 2020. La participation au groupe de responsabilisation est obligatoire. Le stage est organisé sous forme de groupe de parole avec une intervention en binôme de la psychologue du service et des professionnels des associations partenaires selon la thématique de la séance.

En 2022 nous avons mis en place 16 stages de responsabilisation.

Groupe de parole auteur de violences conjugales et intervention d'un psychologue dans le cadre d'entretien individuel en Maison d'Arrêt. Des conventions ont été signées avec le SPIP pour 2 groupes de parole.

L'accompagnement proposé est également d'ordre social avec la création en 2020 d'un poste de travailleur social qui intervient à la demande des auteurs de violences conjugales. Cela s'articule, hors mandat judiciaire, autour de modules complémentaires : l'accès aux droits, la parentalité, l'insertion professionnelle, le logement. Le CIDFF, ALT et VIADUQ sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de ces modules complémentaires et enrichissent les possibilités d'accompagnement sur le volet extra-judiciaire.

Statistiques : 441 personnes reçues pour 591 situations et un total de 2 456 entretiens réalisés par les différents professionnels (psychologues, travailleurs sociaux, contrôleur judiciaire).

3. Contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE)

Mission : le Contrôle judiciaire socio-éducatif est une mesure socio-éducative visant au moyen d'un accompagnement individualisé, social, éducatif, psychologique, la mise en place d'un projet adapté aux difficultés comme aux capacités d'insertion du mis en examen. Envisagée de cette manière, elle tend à favoriser une responsabilisation par la réflexion menée sur le sens de son acte. "La personne mise en examen reste libre sauf, à raison des nécessités de l'instruction ou à titre de mesure de sûreté, à être soumise au contrôle judiciaire ou, à titre exceptionnel, placée en détention provisoire." (Art. 137 du Code de Procédure Pénale).

Les objectifs de la loi : éviter ou réduire la détention provisoire facteur de désinsertion sociale et de récidive, mettre en place un traitement social de la délinquance, à travers une liberté restreinte.

Habilitation : TJ de Strasbourg en date du 4 décembre 2015.

Statistiques : 36 nouveaux mandats pour un total de 402 entretiens individuels.

4. Placement Extérieur à domicile (PED)

La mission, sur la base d'une convention signée en 2016 entre l'ARSEA et le SPIP du Bas-Rhin, consiste en l'accompagnement social des personnes placées sous-main de justice dans le cadre de la mesure de placement extérieur prévue par l'article D. 136 du Code de Procédure Pénal et la Circulaire A.P. 86.21 du 08 août 1986.

L'association s'engage à aider la personne suivie à s'inscrire comme acteur de son histoire et de sa propre évolution.

Habilitation : convention SPIP/ARSEA 2022.

Statistiques : 5 personnes accompagnées pour un total de 391 journées.

5. Enquête de Personnalité (EP)

C'est une mesure d'investigation approfondie qui consiste à recueillir des renseignements concernant la personnalité de la personne mise en cause, sur sa situation matérielle, familiale et sociale. L'enquête doit permettre aux magistrats ou à la cour d'assise de mieux se représenter la personne, au-delà de sa situation de mis en examen ou d'accusé.

L'équipe est composée de 5 travailleurs sociaux qui interviennent également sur les enquêtes sociales rapides.

Les saisines ont été cette année plus nombreuses.

Habilitations : TJ de Strasbourg (19/11/20) et TJ de Colmar (26/6/17)

Statistiques : 88 enquêtes orientées et 81 enquêtes rendues.

6. Enquête Sociale Rapide (ESR) dans le cadre de la Permanence d'Orientation Pénale

C'est une mesure d'investigation rapide. Elle est réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire et vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale.

Habilitation : TJ de Strasbourg en date du 4 décembre 2015.

Statistiques : 1 092 enquêtes ont été réalisées.

7. Les stages

7.1. Stages de citoyenneté dans le ressort des TJ de Strasbourg et de Saverne

Le stage de citoyenneté consiste à rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société. De par la réflexion suscitée et la remise en question, le stage vise également à favoriser l'insertion sociale du mis en cause.

A Strasbourg, le stage se déroule sur 3 jours avec l'intervention d'un délégué du Procureur, d'une juriste du Tribunal Judiciaire sur le sens de la peine, d'un éducateur à la citoyenneté, d'un travailleur social formé à la communication non violente.

A Saverne, le stage se déroule sur 2 jours avec l'intervention d'un délégué du Procureur, d'un Juge d'application des peines, d'un avocat et d'un éducateur à la citoyenneté.

Habilitation : conventions signées avec les Procureurs de la République des TJ de Strasbourg (5 stages/an) et de Saverne (2 ou 3 stages/an).

Statistiques : 3 stages à Saverne (59 personnes) et 5 à Strasbourg (54 personnes).

7.2. Stages parentalité

Ces stages s'effectuent sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Strasbourg depuis 2023, sur orientation du Parquet. Il se déroule sur 2 jours à une semaine d'intervalle. Les notions d'autorité parentale, des besoins de l'enfant et d'éducation non violente y sont abordées.

Habilitation : Convention signée avec le Parquet de Strasbourg. 5 stages/an sont programmés.

Statistiques : 3 stages ont été réalisés (27 personnes)

7.3. Les stages « mes usages numériques » à la Maison d'arrêt de Strasbourg.

Ce stage est l'occasion de développer l'esprit critique des participants et de questionner la notion de citoyenneté à l'ère d'Internet.

Habilitation : convention avec la Maison d'Arrêt de Strasbourg.

Statistiques : 1 stage a été réalisé en 2023

La réparation pénale consiste, selon le référentiel 2021 de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en la mise en œuvre d'une activité à visée réparatrice et reconstructive.

Elle s'appuie sur la prise en compte de l'acte commis et de la victime et vise à la réparation du dommage causé ainsi que l'apaisement et la restauration du lien social. Cette réparation peut être réalisée de manière directe auprès de la victime ou indirecte c'est-à-dire en réalisant une action dans l'intérêt d'une association ou d'une collectivité.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement

Le service a déployé de nouvelles actions dans son champ de compétence :

- Les stages de parentalité.

Le Tribunal Judiciaire de Strasbourg a été à l'initiative de la rédaction d'une convention pour l'organisation des stages parentalité à destination des personnes faisant l'objet d'une alternative aux poursuites pour avoir commis des infractions relatives à l'exercice de l'autorité parentale. Ces faits peuvent notamment être une non représentation d'enfant, un non-paiement de la pension alimentaire, des violences sur mineur de moins de 15 ans. Après un démarrage en douceur, les saisines du Tribunal se sont intensifiées en fin d'année 2023.

- La médiation scolaire dans 3 collèges du Haut-Rhin.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre de la justice de proximité a permis de déployer 3 postes de médiateurs scolaires dans les collèges Berlioz et Molière de Colmar et Bourzwiller à Mulhouse, ainsi qu'un poste à mi-temps de coordination. Les postes de médiateurs ont été ouverts en septembre 2023.

- Placement Extérieur.

Suite au conventionnement avec le SPIP du Bas-Rhin, le service a pu déployer 3 places de placement extérieur pour les personnes sortantes de détention condamnées pour des violences conjugales. Les personnes accueillies s'engagent à s'inscrire dans les actions du CPCA en fonction de leurs problématiques.

L'activité du CPCA est importante tant dans les missions en direction des auteurs que dans le renforcement du réseau dans les départements du 67, 68 et 57 :

- Signature de conventions avec les antennes des départements du 68 et 57.
- Organisation de groupes de paroles pour les personnes auteurs de violences conjugales volontaires de manière homogène sur le ressort de nos antennes. Le financement de cette action est assuré par l'ARS Grand-Est.

- Participation du CPCA ARSEA Grand Est à la recherche action « Portrait des pratiques auprès des auteurs de violence conjugale et de leur impact : étude de cas dans 7 à 8 CPCA ».
- Animation ciné-débat autour du film « L'amour et les forêts » avec le CMS de Saverne le 26 mars 2023 à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. La question de l'accompagnement des auteurs a été évoquée.
- Outre les participations aux formations proposées par le CIDFF dans le Bas-Rhin, nous sommes intervenus à une table ronde auprès des étudiants en santé à la faculté de médecine de Strasbourg.
- Le temps de travail d'un des psychologues et du travailleur social a été temporairement augmenté pour faire face à l'accroissement des demandes de prises en charge.

Cette année, dans le cadre du fond de rencontre, les équipes du SASJ et du SERP se sont retrouvées autour d'un temps ludique, de cohésion d'équipe autour d'un « escape game » et d'un repas.

3.2 Formation des professionnels

L'équipe a poursuivi l'enrichissement de sa pratique professionnelle en s'inscrivant dans les formations suivantes :

- Communication non violente, perfectionnement : 3 travailleurs sociaux
- Les fondamentaux de la justice restaurative, Citoyens et Justice : une salariée
- L'animation des groupes de paroles à destination des auteurs de violences conjugales, Citoyens et Justice : une travailleuse sociale
- Le placement extérieur, Citoyens et Justice : une travailleuse sociale
- Intervenir auprès d'une personne manipulatrice – Citoyens et Justice : une éducatrice spécialisée
- Formation MOVE : femmes migrantes victimes de violences conjugales : les salariés du CPCA
- Formation interculturelité PRAXIS à Mulhouse : 6 travailleurs sociaux
 - Formations des médiateurs scolaires :
 - Formation autour de leur projet professionnel : l'ensemble de l'équipe
 - Formation VAE Educateur spécialisé : 3 médiatrices scolaires
 - Formation les écrits professionnels : l'ensemble de l'équipe
 - Rôle et posture de médiateurs scolaire : l'ensemble de l'équipe
 - Comprendre, identifier, gérer les situations de violence : l'ensemble de l'équipe

- Accompagnement des jeunes et soutien à la parentalité : l'ensemble de l'équipe
- Les bases de la conception d'un projet : l'ensemble de l'équipe
- Formation bureautique : Excel, Word, PowerPoint : l'ensemble de l'équipe

3.3 Institutions et partenariat

Des conventions sont signées avec le Tribunal Judiciaire de Strasbourg et de Saverne pour la mise en œuvre de nos missions ainsi que le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Les bilans annuels sont réalisés afin de veiller à la réalisation de nos missions et de proposer des axes d'amélioration.

L'activité du CPCA et son développement sur les départements du 68 et 57 ont permis de réunir à de nombreuses reprises l'Etat, par le biais de la Directrice adjointe Grand-Est de la Direction Droit des femmes et à l'égalité des femmes et des hommes, et les trois déléguées départementales, ce qui fluidifie les liens avec les associations partenaires et favorise le déploiement des missions.

➤ L'Etat, la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole, le Conseil Départemental financent les actions de médiation scolaire, d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales et de contrôle judiciaire socio-éducatif.

Ces financements font l'objet de conventions pluriannuelles.

➤ Le réseau de partenaires : une démarche citoyenne

- Le CPCA

Le réseau du 67, déjà bien développé et de qualité permet la réalisation de plusieurs missions en direction des auteurs de violences conjugales élargissant ainsi les champs d'intervention. Le CPCA développe le réseau partenarial dans les départements du 68 et 57 par des rencontres régulières et la mise en œuvre de projets communs.

- La médiation scolaire

En 2023, plusieurs partenaires ont contribué à l'offre disponible pour la réalisation d'activités de responsabilisation dans le cadre de la médiation scolaire. Le réseau s'est étoffé dans le Haut-Rhin du fait de la nouvelle activité de médiation scolaire déployée à Mulhouse et à Colmar :

- Secteur socio-culturel et prévention
- Associations et entreprises ayant mission de service public
- Secteur humanitaire et caritatif
- Secteur culturel
- Collectivités territoriales

- Secteur sportif.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage et de la démarche

Cette démarche est pilotée par la direction avec une participation active des professionnels du SERP.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Un formulaire d'évaluation des risques professionnels et les risques psycho-sociaux qui a servi de base à l'élaboration de l'outil MS Qualité.

Pour le moment, nous en sommes au stade mise à jour de l'outil et son utilisation par les professionnels est prévue pour la fin d'année 2024.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Ces questions peuvent être parlées en supervision tout au long de l'année.

Un comité éthique est créé au sein de l'association ARSEA et les salariés peuvent y participer.

Les salariés participent également activement au GAP de Citoyens et Justice où ces questions sont souvent abordées et réfléchies au niveau national.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical
CDI	14.69	0.60	1.20	10.59	2.30	
CDD temporaire	8.30			8	0.30	
Contrat aidé	1					

6. CONCLUSION

L'année 2023 a été riche en nouvelles actions, ce qui a nécessité l'embauche et l'intégration de nouveaux salariés au sein du service.

Le poste de chargé de mission a permis de développer encore davantage le réseau du CPCA et d'ouvrir encore à de nouvelles perspectives de projets et de conventionnement des associations des départements du 67, 68 et 57.

Certaines conventions tri-annuelles arrivent à leur terme en cette année 2023.

L'année 2024 sera l'occasion de redéfinir les objectifs et réfléchir aux perspectives d'évolution des missions du SASJ.

